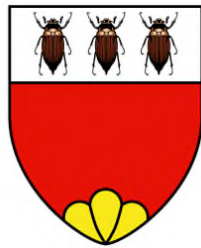


**COMMUNE DE
BELMONT-SUR-LAUSANNE**



**RECUEIL DES REMARQUES
COMPTES 2019**



Recueil des remarques aux comptes 2019

102 Municipalité

102.3001.01 Vacations

- au compte 2019	CHF	340'221.80
- au budget 2019 adopté	CHF	300'000.00
- augmentation	CHF	40'221.80

L'augmentation s'explique par la rémunération des heures supplémentaires effectuées par la Municipalité. Celles-ci comprennent notamment les heures dévolues à des tâches rétribuées, absentes du quota horaires prévu, et qui totalisent un encaissement de jeton de CHF 19'166.65 (compte 102.4361.00) au profit de la commune.

110 Administration

110.3011.00 Traitement du personnel

- au compte 2019	CHF	797'071.35
- au budget 2019 adopté	CHF	750'650.00
- augmentation	CHF	46'421.35

Cette augmentation s'explique par diverses décisions municipales en lien avec les traitements du personnel (valeur CHF 10'865.00). Le solde de la différence s'explique par la réorganisation opérée au sein du service des finances (départ de l'ancien Boursier, engagement CDD soutien administratif).

110.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

- au compte 2019	CHF	34'834.72
- au budget 2019 adopté	CHF	29'100.00
- augmentation	CHF	5'734.72

Le dépassement provient en grande partie du vin communal offert à diverses occasions. Depuis 2018, les bouteilles offertes sont comptabilisées au même tarif que les bouteilles vendues, ce que ne prévoyait pas le budget.

110.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2019	CHF	29'845.95
- au budget 2019 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	14'845.95

Cette hausse s'explique par la mise en place du concept de "Santé au travail", comprenant le déroulement de plusieurs "Workshop" (ateliers sur le thème du travail) dans certains services.

**110.3301.00 Amortissement des créances et débiteurs**

- au compte 2019	CHF	10'094.35
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'094.35

Le compte comporte 2 montants liés à la couverture de dommages subis sur des installations de la commune (signalisation). Ces montants représentent la différence entre le total des dégâts facturé à l'auteur et la somme réellement octroyée par l'assureur de ce dernier, en fonction de l'âge du matériel.

110.3199.00 Frais divers/imprévus

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	30'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

Cette diminution s'explique par la reventilation, en fin d'année, des frais divers et imprévus dans les différents services concernés (CHF 19'655.55 pour 2019).

110.4361.00 Remboursement de traitement et charges sociales

- au compte 2019	CHF	33'908.30
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	33'908.30

Ce montant correspond à des indemnités pour APG/maladie/accident. Ce montant est à porter en déduction de la hausse constatée au poste 110.3011.00.

110.4390.00 Autres recettes

- au compte 2019	CHF	5'850.70
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'850.70

Cette augmentation comprend la redistribution de la taxe Co2 aux entreprises, perçue par la caisse AVS.

180 Transports publics**180.3517.02 Part. déficit T.L. Transports urbains**

- au compte 2019	CHF	1'100'552.00
- au budget 2019 adopté	CHF	1'016'000.00
- augmentation	CHF	84'552.00

Cette augmentation, non maîtrisable, provient de la participation au déficit des transports en commun de la région. Le déficit prévisionnel ayant été communiqué après la réalisation du budget 2019, les montants n'ont pas pu être adaptés.



190 Service informatique

190.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2019	CHF	81'693.55
- au budget 2019 adopté	CHF	75'550.00
- augmentation	CHF	6'143.55

Dans l'optique d'améliorer notre gestion des salaires, cette hausse est liée aux frais engagés pour paramétrer notre logiciel salaire HRM ainsi qu'au suivi de 2 journées de formation traitant du même sujet.

210 Impôts

210.3184.00 Frais de contentieux et de poursuites

- au compte 2019	CHF	6'834.15
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'834.15

Cette dépense, non budgétée car imprévisible, correspond aux frais de mise en poursuite avancés par l'Etat de Vaud dans le cadre de la gestion de l'encaissement des impôts communaux.

210.3191.00 Impôts et taxes

- au compte 2019	CHF	126'290.70
- au budget 2019 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	121'290.70

Cette augmentation correspond à la rétrocession d'impôts sur le bénéfice des sociétés à l'ACI. Habituellement, ces montants figurent en produit dans le compte 210.4011.00, lorsque le solde après taxation se trouve en faveur de la commune, ce qui n'est pas le cas en 2019 (notamment lié au départ d'entreprises avant le 31.12.2019).

210.3191.05 Rétrocession d'impôts à d'autres communes

- au compte 2019	CHF	20'768.85
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	20'768.85

Cette charge, non budgétée car non maîtrisable, dépend des activités exercées par des personnes qui ne seraient pas domiciliées dans la même commune que l'entreprise dans laquelle elles exercent une activité dirigeante. Une répartition intervient alors entre les communes concernées. Les montants en faveur de la commune de Belmont figurent au poste 210.4001.01 (CHF 34'058.00 en 2019).

210.4011.00 Impôt sur le bénéfice net des sociétés

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	100'000.00
- diminution	CHF	100'000.00

Voir remarque au poste 210.3191.00.

**210.4800.00 Prélèvement s/fonds de réserve**

- au compte 2019	CHF	87'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	87'000.00

Cette augmentation provient de l'ajustement de la provision pour risques sur débiteurs ACI (Administration cantonale des impôts), réévaluée au 31.12.2019 avec un risque plus faible.

220 Service financier**220.3183.00 Frais bancaires**

- au compte 2019	CHF	3'566.06
- au budget 2019 adopté	CHF	1'150.00
- augmentation	CHF	2'416.06

Cette augmentation provient de frais bancaires liés à l'octroi d'une avance à terme fixe contractée, puis remboursée, en 2019.

220.3301.00 Amortissement des créances et débiteurs

- au compte 2019	CHF	11'206.40
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'206.40

Ce montant concerne des créances mises en perte après une procédure de contentieux. Dans la continuité des travaux de contrôle et de mise à jour de notre suivi du contentieux, plusieurs situations ont été régularisées au cours de l'exercice 2019.

220.3804.01 Attribution fonds de réserve zone utilité publique

- au compte 2019	CHF	326'464.60
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	326'464.60

Ce montant correspond à l'attribution au fonds 9282.19.00 "Fonds de réserve pour infrastructures publiques" de l'encaissement de la taxe liée à l'équipement de bien communautaire reçue dans le compte 220.4359.00 (voir remarque du compte pour plus de détails sur la taxe).

220.3809.01 Attribution fonds de réserve péréquation

- au compte 2019	CHF	148'068.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	148'068.00

Ce montant correspond à l'attribution du solde de la péréquation directe 2018 au fonds 9282.18.00 "Fonds de régulation péréquation", lequel a été comptabilisé en produit dans le compte 220.4520.01 (voir remarque du compte pour plus de détails).

**220.4359.00 Recettes diverses / frais facturés à des tiers**

- au compte 2019	CHF	326'464.60
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	326'464.60

Ce montant correspond à l'encaissement de la taxe sur l'équipement communautaire communal facturée dans le cadre du plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz ». Ce montant a été placé dans un fonds spécifique (voir remarque du compte 220.3804.01).

220.4520.01 Part. coll. Publ. Fds péréquation

- au compte 2019	CHF	926'561.76
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	926'561.76

Le solde du compte comprend 2 montants ;

1) Le retour sur la péréquation directe 2018 de CHF 148'068.00

2) Un transitoire concernant le retour sur la péréquation directe 2019, attendu en 2020, de CHF 778'493.76

Les CHF 148'068.00 ont été portés dans un fonds (voir remarque 220.3809.01).

220.4800.00 Prélèvement s/fonds de réserve

- au compte 2019	CHF	6'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'000.00

Cette augmentation provient de l'ajustement de la provision pour risques sur débiteurs de la commune, réévaluée au 31.12.2019 avec un risque plus faible.

330 Vignes**330.3301.00 Amortissement de créances débiteurs**

- au compte 2019	CHF	1'992.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'992.00

Cette charge correspond à une vente de bouteilles, portée sur le chiffre d'affaire 2018 par un transitoire, qui a finalement dû être annulée suite à une erreur d'imputation.

350 Bâtiment Pasche**350.4231.00 Loyers bâtiments patrimoine financier**

- au compte 2019	CHF	93'866.79
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	93'866.79

Cette augmentation est compensée par la présence de CHF 101'150.00 au poste 350.4271.01. Le montant sera aligné au budget dès l'exercice 2020.



352 Collège

352.3040.00 Cotisations à la caisse de pensions

- au compte 2019	CHF	32'315.15
- au budget 2019 adopté	CHF	26'350.00
- augmentation	CHF	5'965.15

Ce dépassement s'explique par diverses corrections en 2019 sur les cotisations à la LPP. Le surplus non considéré dans la construction du budget 2019 a été réparti manuellement entre les services concernés. Le budget 2020 a déjà été corrigé en conséquence.

354.2 Rural du Signal (dépôt voirie)

354.2.4272.00 Loyers des places de parc

- au compte 2019	CHF	65.00
- au budget 2019 adopté	CHF	2'000.00
- diminution	CHF	1'935.00

Cette diminution s'explique par le taux de vacance des places louées.

357 Bâtiment administratif

357.3011.00 Traitements

- au compte 2019	CHF	36'586.20
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	36'586.20

Cette augmentation concerne les salaires des personnes en charge de l'entretien du bâtiment. Par le passé, les nettoyages étaient assurés par une entreprise tierce, avec un budget prévu au poste 357.3141.01.

357.3141.01 Nettoyage du bâtiment par entreprise

- au compte 2019	CHF	1'792.15
- au budget 2019 adopté	CHF	33'600.00
- diminution	CHF	31'807.85

Voir commentaire au poste 357.3011.00.

359 Bâtiment Feu-Voirie-S.I.

359.4360.00 Remboursement de tiers

- au compte 2019	CHF	2'464.60
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'464.60

Cette hausse s'explique par la refacturation des frais d'électricité 2019 au SDIS qui occupe une partie des locaux.



359.1 Espace Cancoires

359.1.4271.00 Loyers bâtiments patrimoine administratif

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	40'950.00
- diminution	CHF	40'950.00

Cette diminution est compensée par le produit présent au poste 359.1.4271.01 (CHF 42'969.00). Le budget sera aligné pour l'exercice 2020.

410 Service technique

410.3011.00 Traitements

- au compte 2019	CHF	468'075.90
- au budget 2019 adopté	CHF	427'100.00
- augmentation	CHF	40'975.90

Cette augmentation s'explique de deux manières. Premièrement, le budget ne tient pas compte de la nouvelle répartition de salaire de deux collaborateurs. Deuxièmement, le budget omettait la prime d'ancienneté remise à un collaborateur du service durant l'année (prévue dans le règlement).

410.4390.01 Transfert frais d'investissement

- au compte 2019	CHF	6'463.90
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'463.90

Cette hausse correspond à l'activation des frais engagés pour les patrouilleurs scolaires dans le cadre des travaux de la RC-773 (compte de bilan 9170.77.00).

420 Service de l'urbanisme

420.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2019	CHF	33'820.95
- au budget 2019 adopté	CHF	16'000.00
- augmentation	CHF	17'820.95

Cette augmentation s'explique par une facture de CHF 14'652.60 validée par la Municipalité en crédit extrabudgétaire pour la modification du plan de quartier « Le Signal de Belmont ». Le solde concerne des frais de contrôle de dossier thermique pour des enquêtes publiques de privés. Ces frais leur sont majoritairement refacturés à prix coûtant.



430 Routes

430.3142.00 Frais d'entretien (réseau routier, voirie, etc.)

- au compte 2019	CHF	224'983.90
- au budget 2019 adopté	CHF	207'000.00
- augmentation	CHF	17'983.90

Cette augmentation correspond à la réfection du revêtement bitumineux sur le chemin des Grands Champs au débouché sur la RC-773. Remise en état de la zone de l'arrêt de bus provisoire.

430.3192.01 Taxes eaux claires réseau routier

- au compte 2019	CHF	63'067.50
- au budget 2019 adopté	CHF	42'500.00
- augmentation	CHF	20'567.50

Cette augmentation correspond à la facturation des surfaces imperméables du domaine public par Romande Energie Commerce. Ce montant est à diminuer du remboursement reçu en retour de Romande Energie dans le compte 430.4363.00 (valeur CHF 38'328.00) pour le surplus payé.

431 Voirie

431.3011.00 Traitements

- au compte 2019	CHF	215'778.74
- au budget 2019 adopté	CHF	173'600.00
- augmentation	CHF	42'178.74

Cette différence s'explique par une erreur présente au budget 2019 et par le reclassement d'une part des salaires de deux collaborateurs. Cette somme est à diminuer des retours comptabilisés au poste 431.4361.00 (CHF 28'309.70).

431.3012.00 Traitement personnel divers

- au compte 2019	CHF	13'068.30
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	13'068.30

Cette hausse s'explique par l'engagement d'un collaborateur en CDD pour remplacer une absence de longue durée.

431.3135.00 Achats de fournitures pour déneigement

- au compte 2019	CHF	58'318.25
- au budget 2019 adopté	CHF	49'000.00
- augmentation	CHF	9'318.25

*Cette augmentation s'explique par deux éléments ;
1) location silo à sel 2018/19 et 2019/20
2) consommation de sel supérieure à la prévision*

**431.3189.00 Travaux exécutés par des tiers**

- au compte 2019	CHF	1'120.65
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'120.65

Cette augmentation est liée à des prestations de déneigement obtenues en renfort sur appel par une entreprise tierce.

431.3901.00 Imputations internes frais de personnel

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	20'000.00
- diminution	CHF	20'000.00

Il s'agit d'une erreur dans le budget 2019, lequel a été repris à tort depuis les exercices précédents. Le cas sera réglé au budget 2020.

431.4361.00 Remboursement de traitement et charges sociales

- au compte 2019	CHF	28'309.70
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	28'309.70

Ce montant comprend des remboursements à porter en déduction des hausses présentées aux postes de traitements ci-avant (431.3011.00 et 431.3012.00).

431.4901.00 Imputation interne frais de personnel

- au compte 2019	CHF	15'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Il s'agit ici des heures du personnel de la Voirie effectuées pour le compte du service Ordures ménagères et déchets (n° 450). S'agissant de frais de personnel, ce montant est inscrit dans le 431.4901.00 au lieu du 431.4902.00, qui présente un budget de CHF 50'000.00. A l'instar de la situation de l'exercice 2018, le budget 2019 tient compte d'un montant trop élevé face au montant effectif de la charge, justifiant la différence avec les CHF 50'000.00 initialement prévus. La situation sera réglée dès l'exercice 2020.

432 Véhicules**432.3124.01 Achats carburants, combustibles**

- au compte 2019	CHF	4'984.29
- au budget 2019 adopté	CHF	19'000.00
- diminution	CHF	14'015.71

Cette baisse s'explique dans la mesure où le budget prévoit une somme importante pour l'essence des véhicules, alors que celle-ci est refacturée aux services qui les utilisent. Les comptes 2018 témoignent du même phénomène. Le budget 2020 a été adapté en conséquence.



433 Eclairage

433.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au compte 2019	CHF	53'518.12
- au budget 2019 adopté	CHF	35'500.00
- augmentation	CHF	18'018.12

Ce dépassement s'explique par une facture de CHF 29'722.72 de l'entreprise Roch qui concernait l'exercice 2018, mais qui a été réglée en 2019 (et validée par la Municipalité en crédit extrabudgétaire).

433.3311.00 Amort. ouvrages génie civile

- au compte 2019	CHF	4'293.22
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'293.22

Cette augmentation concerne le premier amortissement des travaux de la RC-773 pour l'éclairage public.

433.4809.07 Prél. s/avance éclairage public

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	45'207.19
- diminution	CHF	45'207.19

Cette augmentation est à mettre en regard avec le budget du compte 433.4809.05 (CHF 26'000.00). Dans la mesure où le service est équilibré par une "avance" à l'actif du bilan, le compte de prélèvement a été renommé pour mentionner une avance, et non une réserve.

450 Ordures ménagères et déchets

450.3188.01 Ramassage papier

- au compte 2019	CHF	75'923.00
- au budget 2019 adopté	CHF	50'000.00
- augmentation	CHF	25'923.00

Cette augmentation est liée à une sous-évaluation du budget 2019. Le budget 2020 a déjà été adapté en conséquence.

450.3188.03 Ramassage déchets compostables

- au compte 2019	CHF	109'339.26
- au budget 2019 adopté	CHF	55'000.00
- augmentation	CHF	54'339.26

Cette augmentation est liée à une sous-évaluation du budget 2019. Le budget 2020 a déjà été adapté en conséquence.

**450.3191.02 Taxe TVA**

- au compte 2019	CHF	2'575.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'575.00

Cette augmentation correspond au solde dû à l'AFC, identifié lors du contrôle TVA réalisé en 2019 pour le service "Ordures ménagères et déchets".

450.3901.00 Imputations internes frais de personnel

- au compte 2019	CHF	15'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Cette hausse est compensée par la présence au budget du poste 450.3902.00 d'un montant de CHF 65'000.00. La charge effective transférée aux comptes fut moins importante que prévu (budgétée à CHF 50'000.00). Il s'agit des heures du personnel de la Voirie affectées à des tâches liées au service 450 (Ordures ménagères et déchets). Le budget 2020 a été adapté en conséquence.

450.3902.00 Imputations internes de biens, services, marchandises,

- au compte 2019	CHF	13'600.00
- au budget 2019 adopté	CHF	65'000.00
- diminution	CHF	51'400.00

En complément à la remarque du poste 450.3901.00, les CHF 65'000.00 prévoyaient 2 éléments;

- 1) Une charge de CHF 15'000.00 pour des frais de gestion administrative, dépensée à hauteur de CHF 13'600.0;*
- 2) Une charge de 50'000.00 pour des heures effectuées par du personnel de la Voirie, au profit du service Ordures ménagères et déchets, laquelle n'a été dépensée qu'à hauteur de CHF 15'000.00, dans le poste 450.3901.00. Le budget 2020 a été adapté en conséquence.*

460 Réseau d'égouts**460.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs**

- au compte 2019	CHF	16'134.85
- au budget 2019 adopté	CHF	135'000.00
- diminution	CHF	118'865.15

Cette diminution s'explique par des travaux d'entretien moins élevés que prévus (100'000.00 de réserve sont budgétés annuellement, en sus des travaux).

**460.4360.00 Remboursement de tiers**

- au compte 2019	CHF	30'004.15
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	30'004.15

Ce montant correspond au remboursement de la participation du PPA « Rue des Corbaz » aux coûts de construction de la place de déchets et de collecteurs EC et EU jusqu'aux collecteurs de concentration. Travaux réalisés à l'avance, respectivement dans le cadre de la construction du PPA « Coin d'En Haut » et du collège 3ème étape.

510 Enseignement primaire**510.3522.00 Participation aux charges d'enseignements**

- au compte 2019	CHF	243'830.55
- au budget 2019 adopté	CHF	208'000.00
- augmentation	CHF	35'830.55

Cette charge, non maîtrisable, est liée au coût facturé pour l'écolage des élèves par la ville de Pully.

511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**511.3011.00 Traitements**

- au compte 2019	CHF	484'284.70
- au budget 2019 adopté	CHF	395'000.00
- augmentation	CHF	89'284.70

Cette augmentation s'explique par diverses décisions municipales, en lien notamment avec l'adaptation du poste de Responsable de structure dans le règlement du personnel communal, ainsi que plusieurs autres adaptations effectuées sur les salaires.

511.3520.00 Participation à des charges d'autres communes

- au compte 2019	CHF	20'533.05
- au budget 2019 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	10'533.05

Cette augmentation s'explique par la fréquentation en hausse de structures d'accueil, en dehors de Belmont, par des enfants domiciliés dans la commune. Le cas concerne particulièrement la période des vacances.

**511.4655.02 Participation FAJE ORD. UAPE**

- au compte 2019	CHF	179'959.80
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	179'959.80

Depuis l'exercice 2019, la subvention de la FAJE figure directement dans les comptes de la structure. Le montant est à mettre en regard du budget du poste 710.4655.02 (CHF 144'250.00). Le budget 2020 a déjà été adapté.

512 Réfectoire scolaire**512.3011.00 Traitements**

- au compte 2019	CHF	71'070.80
- au budget 2019 adopté	CHF	82'650.00
- diminution	CHF	11'579.20

Cette diminution s'explique par le reclassement, dès cet exercice, du salaire lié à la bibliothèque. Dans la mesure où il nous est facturé par l'Etat de Vaud, ce dernier figure avec les autres honoraires dans le poste 512.3185.00 (solde du poste CHF 7'407.85). Le solde de la différence s'explique par une surévaluation du budget 2019.

570 Camps scolaires**570.4652.00 Participation des parents transports/camps**

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	8'000.00
- diminution	CHF	8'000.00

L'absence de produit dans ce compte s'explique par le fait que la ville de Pully s'occupe de la facturation des frais liés aux camps scolaires (les repas sont restés à charge des parents, bien que les camps soient gratuits en soi, selon arrêté du TF). Dès lors, la commune de Belmont ne perçoit pas directement de participation des parents concernant les camps. Le montant a déjà été retiré du budget 2020.

610 Corps de Police et signalisation**610.3143.00 Entretien signalisation routière**

- au compte 2019	CHF	17'279.07
- au budget 2019 adopté	CHF	7'000.00
- augmentation	CHF	10'279.07

Cette augmentation provient d'une facture de CHF 9'160.85 de Road Art SA pour des travaux nécessaires de marquage et de signalisation de la nouvelle zone de dépose et de reprise des enfants à la route d'Arnier.

**610.3143.01 Entretien signalisation lumineuse**

- au compte 2019	CHF	10'708.60
- au budget 2019 adopté	CHF	2'000.00
- augmentation	CHF	8'708.60

Cette hausse est liée à une facture de CHF 9'396.80 pour des travaux nécessaires liés à la signalisation routière (passages piétons). La dépense a été validée par la Municipalité en crédit extrabudgétaire.

710 Service social**710.3659.00 Dons, aides & subventions casuels**

- au compte 2019	CHF	11'197.60
- au budget 2019 adopté	CHF	6'000.00
- augmentation	CHF	5'197.60

Cette hausse provient de l'augmentation de la demande de bons pour des courses pour personnes à mobilité réduite.

710.3665.00 Aides individuelles prévoyance sociale

- au compte 2019	CHF	25'392.00
- au budget 2019 adopté	CHF	11'000.00
- augmentation	CHF	14'392.00

Cette augmentation provient d'une sous-évaluation du budget 2019, le budget 2020 a déjà été adapté en conséquence.

710.4655.02 Participation FAJE ORD. UAPE

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	144'250.00
- diminution	CHF	144'250.00

Depuis l'exercice 2019, la subvention de la FAJE figure directement dans les comptes de la structure. Le montant effectivement reçu figure dans le poste 511.4655.02 (CHF 179'959.80). Le budget 2020 a déjà été adapté.

710.4655.03 Participation FAJE ORD. CVE Les Moussaillons

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	371'550.00
- diminution	CHF	371'550.00

Depuis l'exercice 2019, la subvention de la FAJE figure directement dans les comptes de la structure. Le montant effectivement reçu figure dans le poste 711.1.4655.03 (CHF 393'403.20). Le budget 2020 a déjà été adapté.



711.1 Nursery-garderie

711.1.3011.00 Traitements

- au compte 2019	CHF	989'713.50
- au budget 2019 adopté	CHF	936'150.00
- augmentation	CHF	53'563.50

Cette hausse s'explique par des décisions municipales en lien avec plusieurs réévaluations de salaire (augmentation suite et fin de formation). Sont également comptabilisés les remplacements pour vacances et formation.

711.1.3011.02 Traitements personnel divers

- au compte 2019	CHF	63'544.40
- au budget 2019 adopté	CHF	100'000.00
- diminution	CHF	36'455.60

Cette diminution s'explique par le fait que, depuis cet exercice, seuls les remplacements pour maladie/accident sont comptabilisés dans ce compte.

711.1.3012.00 Traitements personnel divers

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	36'650.00
- diminution	CHF	36'650.00

Cette absence de dépense s'explique par le recours à une entreprise de nettoyage pour assurer l'entretien de nos locaux (voir remarque au poste 711.1.3141.02, valeur CHF 57'463.95).

711.1.3124.00 Frais de chauffage

- au compte 2019	CHF	15'603.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'603.00

Cette augmentation s'explique par une omission dans le budget 2019. Le budget 2020 a déjà été adapté en conséquence.

711.1.3131.00 Achats de produits alimentaires

- au compte 2019	CHF	95'195.50
- au budget 2019 adopté	CHF	84'000.00
- augmentation	CHF	11'195.50

Cette augmentation est liée aux besoins supplémentaires en repas consommés dans la structure. Cette hausse est compensée par des produits supplémentaires de la part des parents (voir remarque poste 711.1.4331.00).

**711.1.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2019	CHF	9'698.30
- au budget 2019 adopté	CHF	7'100.00
- augmentation	CHF	2'598.30

Cette augmentation provient de frais liés à des travaux entrepris pour sécuriser les verres du bâtiment. Cette dépense a été validée par la Municipalité en crédit extrabudgétaire (valeur CHF 6'367.05).

711.1.3141.02 Frais de nettoyage du bâtiment

- au compte 2019	CHF	61'763.95
- au budget 2019 adopté	CHF	4'300.00
- augmentation	CHF	57'463.95

Cette hausse s'explique par le recours à une entreprise de nettoyage pour assurer l'entretien (propreté) de la structure d'accueil. Le budget 2019 prévoyait initialement que cette tâche soit assurée par du personnel engagé par la commune (voir poste 711.1.3012.00, budgété à CHF 36'650.00). La dépense de CHF 4'300.00 prévue dans le présent poste concernait des travaux de nettoyage estivaux.

711.1.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2019	CHF	3'442.15
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'442.15

Cette augmentation s'explique par des factures issues d'une entreprise qui met à disposition du personnel de remplacement. Anciennement, ces factures étaient imputées dans le poste 7111.3011.02.

711.1.3520 Participation à des charges d'autres communes

- au compte 2019	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	12'000.00
- diminution	CHF	12'000.00

Cette diminution est liée à la baisse de fréquentation des structures hors Belmont par des enfants domiciliés dans la commune.

711.1.4331.00 Participation des parents aux frais de repas

- au compte 2019	CHF	38'395.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	38'395.00

Cette hausse correspond à la séparation des participations parents pour les frais de repas, jusqu'ici comptabilisées dans le même compte que les participations liées à l'accueil (711.1.4331.01). Ce montant ne figurait dès lors pas au budget 2019. Le budget 2020 a déjà été adapté en conséquence.

**711.1.4655.03 Participation FAJE ORD. CVE Les Moussaillons**

- au compte 2019	CHF	393'403.20
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	393'403.20

Depuis l'exercice 2019, la subvention de la FAJE figure directement dans les comptes de la structure. Le montant est à mettre en regard du budget du poste 710.4655.03 (CHF 371'550.00). Le budget 2020 a déjà été adapté.

811 Service des eaux**811.3120.00 Achats électricité - eau**

- au compte 2019	CHF	40'489.35
- au budget 2019 adopté	CHF	26'000.00
- augmentation	CHF	14'489.35

Cette augmentation s'explique par la réactivation opérationnelle de la station de pompage de la Mouette.

811.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au compte 2019	CHF	184'355.49
- au budget 2019 adopté	CHF	130'800.00
- augmentation	CHF	53'555.49

Cette hausse correspond à deux éléments :

- 1) Réparations fuites plus importantes que prévues au budget*
- 2) Travaux de modifications au réservoir de Chatruffe suite au changement d'une vanne défectueuse*

811.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2019	CHF	27'596.60
- au budget 2019 adopté	CHF	9'000.00
- augmentation	CHF	18'596.60

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants:

- 1) Inscription d'une servitude de passage colonne eau sur fond privé (Rueyres / Travers Bancs pour CHF 8'942.35)*
- 2) Etude remplacement colonne eau Ch. de la Pierreire (pour CHF 7'539.00)*

820 Service électrique**820.3123.01 Taxes cantonales & fédérales sur l'électricité**

- au compte 2019	CHF	278'055.96
- au budget 2019 adopté	CHF	200'450.00
- augmentation	CHF	77'605.96

Cette augmentation correspond aux taxes calculées sur les comptes 2017. Entre 2017 et 2019 les taxes fédérales ont augmenté de 0.8ct/kWh sur ~10'000'000 kWh.

**820.3155.07 Entretien Peugeot Boxer S.E. - VD 206'850 7.2008**

- au compte 2019	CHF	7'466.75
- au budget 2019 adopté	CHF	1'500.00
- augmentation	CHF	5'966.75

Cette hausse correspond à des frais de réparation nécessaires sur le véhicule concerné (valeur CHF 6'158.60).

820.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2019	CHF	120'368.70
- au budget 2019 adopté	CHF	70'450.00
- augmentation	CHF	49'918.70

Cette augmentation s'explique par les divers frais engendrés par le sinistre survenu en 2019 (surtension électrique). Ce montant est à diminuer de l'indemnisation versée par l'assurance et comptabilisée dans le compte 820.4363.00, d'une valeur de CHF 11'835.00.

820.4360.00 Remboursement de tiers

- au compte 2019	CHF	9'746.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	9'746.00

Ce montant correspond au solde, en notre faveur, issu du contrôle TVA mené en 2019 pour le service "Electricité".

820.4363.00 Remboursements de tiers, de dommages

- au compte 2019	CHF	11'835.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'835.00

Ce montant correspond à l'encaissement de l'indemnisation de l'assurance pour le sinistre survenu en janvier 2019 (surtension électrique, voir remarque 820.3189.00).

9xx Bilan**9123.02.01 Bâtiment Auberge - Transformation rénovation PA 02/12**

- au 31.12.2019	CHF	0.00
- au 01.01.2019	CHF	1'744'163.20
- diminution	CHF	1'744'163.20

Jusqu'à présent, ce compte figurait parmi le patrimoine financier de la commune, bien qu'il s'agisse de patrimoine administratif (la valeur au bilan de l'Auberge ayant été scindée en deux). Afin de satisfaire au cadre légal, ce poste a été reclassé en patrimoine administratif (Cf. compte 9143.21.00).

**9123.05.01 Maison Pasche - rénov. et transform. PA 01/12**

- au 31.12.2019	CHF	0.00
- au 01.01.2019	CHF	819'155.00
- diminution	CHF	819'155.00

Jusqu'à présent, ce compte figurait parmi le patrimoine financier de la commune, bien qu'il s'agisse de patrimoine administratif (la valeur au bilan de la maison Pasche ayant été scindée en deux). Afin de satisfaire au cadre légal, ce poste a été reclassé en patrimoine administratif (Cf. compte 9143.22.00).

9143.21.00 Bâtiment Auberge - Transformation rénovation PA 02/12

- au 31.12.2019	CHF	1'706'248.10
- au 01.01.2019	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'706'248.10

Voir remarque au compte 9123.02.01. La différence avec le montant transféré provient de l'amortissement annuel comptabilisé au 31.12.2019 (valeur CHF 37'915.10).

9143.22.00 Maison Pasche - rénov. et transform. PA 01/12

- au 31.12.2019	CHF	801'726.20
- au 01.01.2019	CHF	0.00
- augmentation	CHF	801'726.20

Voir remarque au compte 9123.05.01. La différence avec le montant transféré provient de l'amortissement annuel comptabilisé au 31.12.2019 (valeur CHF 17'428.80).

9282.19.00 Fonds de réserve pour infrastructures publiques

- au 31.12.2019	CHF	310'141.40
- au 01.01.2019	CHF	0.00
- augmentation	CHF	310'141.40

Ce compte comprend l'attribution de la taxe liée au financement de l'équipement de biens communautaires de CHF 326'464.60 (voir remarque 220.3804.0) diminuée de la rétrocession de 0.05% due à l'Etat de Vaud dans ce cas précis (CHF 16'323.20).